



Berne, le 14 avril 2005

Communiqué de presse

Embargo : jeudi 14 avril 2005, 13 h 00

Halte à la négation du génocide

Nonante ans exactement après le début du génocide systématique qui a frappé le peuple arménien, l'Association Suisse - Arménie (ASA) est fortement préoccupée par la négation dont ce crime contre l'humanité est encore trop souvent l'objet. Elle se joint à l'appel adressé par le Conseil administratif de la Ville de Genève à toutes les villes de Suisse afin qu'elles fassent un geste contre la négation du génocide. L'ASA demande en outre que le génocide arménien soit traité comme tel dans les programmes d'enseignement des écoles de Suisse.

Autour du 24 avril 2005, nonante ans exactement après le début du génocide arménien, diverses commémorations seront organisées dans le monde entier pour rappeler le souvenir des victimes. En Suisse auront lieu plusieurs manifestations culturelles dont le point culminant sera le concert de requiem dimanche 24 avril à la collégiale (Münster) de Berne. Les plus éminentes personnalités politiques et ecclésiastiques suisses y ont été invitées.

En décembre 2003, le Conseil National a expressément adopté l'appellation de génocide pour qualifier le crime commis contre le peuple arménien. Une telle mesure s'imposait pour lutter contre des groupements extrémistes qui en Suisse même s'acharnent à nier le génocide. Il est inquiétant de constater que pareille infraction à l'article 261^{bis} du Code pénal est encore tolérée par des autorités suisses, que ce soit au niveau fédéral, cantonal ou communal. De même, les propos du Conseil fédéral, qui minimise la portée des événements de 1915-1918 en laissant aux historiens la responsabilité d'établir s'il s'agit ou non d'un génocide, servent trop souvent de prétexte pour nier impunément un génocide historiquement avéré depuis longtemps.

À l'occasion du nonantième anniversaire du génocide arménien, l'Association Suisse - Arménie se joint à la résolution prise le 18 janvier 2005 par le Conseil administratif de la Ville de Genève et approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal, et par laquelle il demande à toutes les villes de Suisse de reconnaître expressément ce génocide. C'est seulement ainsi qu'il sera possible de mettre un terme à la conspiration du silence. L'ASA demande donc au Conseil fédéral de qualifier explicitement de génocide le crime commis contre les Arméniens et de témoigner ainsi son respect à l'égard des victimes et de leurs descendants.

La commémoration est aussi pour l'ASA l'occasion d'attirer l'attention des autorités judiciaires cantonales et des organes chargés de l'instruction publique sur le problème du négationnisme. C'est dans ce but qu'elle a établi une documentation et l'a fait parvenir à toutes les directions cantonales de l'instruction publique.

Renseignements : Sarkis Shahinian, co-président de l'Association Suisse - Arménie, 076 399 16 25